

N°ARR2023-513	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Direction de l'Infrastructure

Objet : PERMISSION DE VOIRIE ACTIVITÉ "SPORT DANS TON QUARTIER"

Le Maire de la ville de Sevrans,

Vu les Articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,

Considérant l'organisation des manifestations « Action Sport dans ton Quartier »
organisées par la Direction des Sports de la ville de Sevrans,

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents ainsi que
toutes les précautions à cet égard,

Arrête,

Article 1: Les articles suivants sont applicables sur l'ensemble des sites utilisés

- Le jeudi 03 août 2023 sur la **place Elsa TRIOLET** de 14 h 00 à 20 h 30.
- Le jeudi 10 août 2023 sur la **place des LILAS** de 14 h 00 à 20 h 30.
- Le jeudi 17 août 2023 sur la **place Georges WESTINGHOUSE** de 14 h 00 à 20 h 30.

Article 2: Les dispositions du présent arrêté s'appliquent pendant la durée des manifestations, ces
restriction et interdictions pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité, à savoir :

1. interdiction de stationner aux abords et sur les lieux de manifestation,
2. restriction de la circulation
3. Laissé un passage libre pour les piétons

Article 3: Le non – respect des dispositions du présent arrêté sera considéré comme stationnement
gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-10 du Code de la Route. Tout véhicule
en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 4: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- les installations sont conformes et les registres de sécurité des CTS (Chapiteaux tentes et structures) sont à jour
- les issues de secours sont bien indiquées et seront dégagées pour éviter toute entrave

- un extincteur sera mis à disposition par l'organisateur
- durant cette période, le domaine public devra être quotidiennement nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers
- Tous les dégâts occasionnés au Domaine Public, consécutivement à l'installation seront à la charge de l'organisateur. Une remise en état des lieux sera demandée.
- La signalisation nécessaire à la sécurité sera mise en place et maintenue en bon état pendant toute la durée du rassemblement.
- Cette autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Ville de SEVRAN pour quelque cause que ce soit en cas d'accident causé à un tiers.
- La ville demande à l'organisateur de bien vouloir se conformer aux règles d'hygiène, de propreté prévues par les règlements sanitaires en vigueur.
- Les barbecues seront interdits.

Article 5: La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par Les Services de la Ville.

Article 6: Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Cet arrêté :

- sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre de contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. Le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé

Article 8: Copie du présent Arrêté en sera adressée à :

- * Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- * Police Municipale de Sevrans
- * Service des Relations Publiques
- * Service mobilier urbain
- * Direction des Sports de la ville de Sevrans

Fait à Sevrans.